

[Voir ceci dans votre navigateur.](#)



Groupe Plasturgie Automobile

septembre 2020

La Lettre du GPA

Le GPA sera fermé du 8 au 23 août 2020.

Nous vous souhaitons de bonnes et reposantes vacances

AGENDA

Commission QHSE : Jeudi 17 Septembre 2020

Comité de Liaison Automobile : Jeudi 1er Octobre 2020

Conseil d'Administration : Jeudi 1er Octobre 2020

COMMUNIQUES

Ouverture des négociations dans le cadre de la charte d'engagement des relations clients/fournisseurs

La Charte signée le 26 mai dernier prévoit l'ouverture de négociations entre les acteurs de la filière automobile.

Plusieurs groupes de travail, auquel le GPA participe, résultent des engagements pris dans cette charte et sont constitués autour des sujets suivants :

- La pérennité et la compétitivité de la filière : GT qui doit traiter notamment des politiques « Make or Buy » des clients.
- Clarifier les politiques d'intégration locale et renforcer la prise en compte d'une offre France durablement compétitive sur le territoire national. L'idée est de prendre en compte la contribution des émissions globales de CO2 (production et transport) dans le choix des fournisseurs.

- Conditions de garanties RENAULT et PSA.
- GT lié aux autres sujets contractuels (impact des variations de volumes, financement des outillages ...).

Rens : adumont@autoplasticgate.com

Evènements extérieurs

Plasturgie 2020 : innovation et industrie 4.0

9 & 10 Décembre 2020 à Angers

La SFIP – Société Française des Ingénieurs des Plastiques – organisera un congrès consacré au déploiement des technologies de l'industrie 4.0 et aux innovations en matière d'outillages, de machines et de procédés de fabrication dans le secteur de la plasturgie.

<https://www.sfip-plastic.org>

Les matériaux polymères pour la mobilité du futur

3 & 4 Février 2021 à Bordeaux

<https://www.sfip-plastic.org>

JEC WORLD 2021

9 au 11 mars 2021 - Paris Nord Villepinte

<http://www.jecomposites.com/>

ECONOMIE

Nouveau protocole national de déconfinement en entreprise

Le Ministère du Travail a publié le 24 Juin 2020, une nouvelle version du protocole national de déconfinement en entreprise qui se substitue au précédent, mis en ligne le 3 mai 2020, mais également aux 90 guides métiers co-élaborés par le Ministère du travail, les autorités sanitaires, les branches professionnelles et les partenaires sociaux. Ces guides n'auront plus de valeur normative. Ils seront prochainement remplacés par

une FAQ répondant aux questions concrètes des entreprises.

[Lire la suite](#)

Le Médiateur des entreprises en temps de crise : bilan des actions au service des entreprises

Lors d'une conférence de presse, mercredi 1er juillet 2020, Pierre PELOUZET, médiateur des entreprises et Nicolas MOHR, Directeur Général du Médiateur des entreprises, ont présenté l'action du Médiateur des entreprises dans le contexte de la crise liée à la COVID-19.

Consulter le [communiqué de presse](#).

Source : Infos MEDEF

SOCIAL

Les règles de l'indemnisation de l'activité partielle classique vont évoluer au 1er octobre

Le régime de droit commun prendra le relais de l'activité partielle actuelle **au 1er octobre**. L'allocation versée aux entreprises représentera 60 % de l'indemnité versée aux salariés. Ces derniers percevront une rémunération allant de 100 % de leur salaire net au niveau du Smic à 72 % au niveau de 1,3 SMIC, avec un plafond de 60% de 4,5 Smic. A noter qu'au renouvellement de cette demande d'activité partielle (décision unilatérale de l'administration), chaque salarié devra avoir pris 5 jours de congé. L'employeur devra prendre un engagement de maintien de l'emploi pendant la durée de l'activité partielle.

Le décret du 29 juin 2020 porte modulation temporaire du taux horaire de l'allocation d'activité partielle

Le décret du 29 juin 2020 porte modulation temporaire du taux horaire de l'allocation d'activité partielle selon les secteurs d'activité c'est-à-dire la somme versée par l'Etat et l'Unedic au profit de l'employeur au titre de l'activité partielle.

En revanche, le niveau d'indemnisation des salariés est inchangé. Jusqu'au 1er juin, l'employeur percevait une allocation d'activité partielle égale à 70% soit une prise en charge de 100% par l'Etat et l'Unedic.

Le décret fixe le taux horaire à 60% de la rémunération horaire brute du salarié. Ces dispositions s'appliquent aux demandes d'indemnisation au titre du placement en activité partielle de salarié à compter du 1er juin 2020 jusqu'au 30 septembre 2020.

<https://bit.ly/3eVmpZE>

FISCAL

Actualisation du barème et du montant de l'abattement de taxe sur les salaires

Une [actualité BOFIP](#) du 24 juin 2020 met à jour le barème de la taxe sur les salaires et le montant de l'abattement prévu à l'[article 1679 A du CGI](#) pour les rémunérations versées à compter du 1er janvier 2020.

Barème de la taxe sur les salaires - Métropole

<i>Rémunération annuelle</i>	<i>Taux applicable</i>
Inférieure ou égale à 8 004 €	4,25 %
Supérieure à 8 004 € et inférieure ou égale à 15 981 €	8,50 %
Supérieure à 15 981 €	13,60 %

Barème de la taxe sur les salaires ? Outre-Mer

Guadeloupe / Martinique / Réunion	2,95 %
Guyane / Mayotte	2,55 %

Source : Infos MEDEF

HSE

Gestion de la canicule dans un contexte de pandémie Covid-19

Une [fiche du 16 juin 2020](#) élaborée par l'INRS complète l'[instruction n°DGS/DGOS /DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/2020/82](#) du 29 mai 2020 relative à la gestion des épisodes de canicule durant la prochaine saison estivale dans un contexte de pandémie Covid-19.

Une fiche spécifique a été diffusée par le Ministère du travail sur les questions de ventilation et de climatisation en cas de canicule :

<https://bit.ly/39jMy3p>

Economie circulaire : un guide pour intégrer l'économie circulaire dans ses achats - plan d'accompagnement à la transition écologique des PME et TPE

L'Institut National de l'Economie Circulaire a publié sur son site web un guide pour accompagner, étape par étape, les acheteurs privés et publics dans l'intégration de l'économie circulaire dans leurs politiques d'achats.

<https://bit.ly/2CwgiOB>

*Mots clés : **RSE, économie circulaire, achat...***

Incendie/explosion : publication de nouvelles brochures guides par l'INRS

L'INRS a publié sur son site web deux nouvelles brochures sur les risques incendie et ATEX. Ces documents font le point notamment sur comment agir sur les composantes de l'incendie ou de l'explosion, les locaux ou les appareils et sur l'organisation du travail afin de mettre en place des mesures de prévention et de protection adaptées.

<https://bit.ly/3jyOrzD>

<https://bit.ly/30ldq9l>

*Mots clés : **incendie, explosion, maîtrise des risques***

FORMATIONS GPA Services

L'ISO 14001 version 2015

Judi 8 Octobre 2020 - Levallois Perret

[Lire la suite](#)

Formation IATF 16949 : 2016 / ISO 9001 : 2015

Mercredi 4 & Judi 5 Novembre 2020 - Levallois-Perret

[Lire la suite](#)

Audit de processus selon la norme VDA 6.3

La norme VDA 6.3, mise au point par VDA-QMC et l'industrie automobile allemande,

définit un standard pour un audit de processus pour les organisations qui fournissent des produits ou services automobiles. La troisième édition de 2016 constitue une mise à jour de cet outil d'audit des processus, destinée à offrir un outil plus pratique et qui réponde plus étroitement aux ...

[Lire la suite](#)

Catalogue des formations 2020

Vous pouvez consulter notre catalogue des formations 2020 :

[Lire la suite](#)



Se désabonner | Gérer votre abonnement

125 rue Aristide Briand
92300 Levallois Perret, France
Tél : + 33 (0)1 44 01 16 38
gpa@autoplasticgate.com
www.autoplasticgate.f

MailPoet